

Notice d'information

Description de la procédure de VAE

Le processus VAE est découpé en 3 phases :

Phase 1 :

Cette première étape permet au candidat d'entrer activement dans le processus et de réunir une partie des informations nécessaires à la constitution du dossier de candidature final. Cela permet ainsi de faire un premier bilan du parcours professionnel. Un premier regard analytique sur les activités et les expériences est réalisé dans cette phase. Cela sert de base pour un dialogue avec les interlocuteurs et également de socle pour le dossier de candidature.

A l'issue de cette phase un avis sur la recevabilité du dossier et sur la faisabilité de la demande est donné au candidat.

Documents à fournir : Dossier d'inscription, CV complet et lettre de motivation.

Phase 2 :

Cette phase permet au candidat de rédiger un mémoire décrivant les projets et les expériences lui ayant permis d'acquérir les compétences de la certification. Le mémoire doit faire apparaître :

- Le cadrage et l'analyse de l'expérience du candidat pour la valoriser en fonction de la certification
- L'analyse détaillée des expériences sélectionnées et la reformulation en termes de compétences acquises.
- Les éléments de preuve

Le candidat peut, s'il le souhaite, bénéficier d'une aide méthodologique dans la rédaction de son mémoire lors de la phase 2

Phase 3 :

Dépôt du mémoire avec les preuves.

Entretien avec le jury de validation.

Conditions de recevabilité de la demande des candidats

La recevabilité de la demande est prononcée par courrier du Responsable VAE de l'INSA Rennes sur la base d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation et du dossier d'inscription, dans la mesure où le demandeur peut justifier d'au moins un an d'expérience en rapport direct avec le titre/le métier visé.

Quelques exemples de preuves sur lesquelles se base le jury

- Présentation de rapports d'expertise et d'analyse établis par le candidat.
- Présentation de cartographies de type VSM réalisées par le candidat.
- Présentation d'une stratégie à laquelle le candidat aurait participé. Il est nécessaire que la participation du candidat au plan de déploiement soit justifiée par un courrier d'employeur.
- Présentation d'un plan de déploiement auquel le candidat aurait piloté. Il est nécessaire que la participation du candidat au plan de déploiement soit justifiée par un courrier d'employeur.
- Présentation des chantiers auxquels le candidat aurait piloté. Il est nécessaire que la participation du candidat à ces différents chantiers soit justifiée par un courrier d'employeur.
- Présentation des actions de formation mises en place par le candidat dans une démarche d'accompagnement au changement. Il est nécessaire que la participation du candidat à ces différentes actions soit justifiée par un courrier d'employeur.

Coût du dispositif

Désignation	Tarifs
Etude du dossier (phase 1)	800 € net de taxe
Accompagnement de la rédaction du mémoire (phase 2)	2 800 € net de taxe (Option)
Examen du dossier par le jury (Phase 3)	3 800 € net de taxe